

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz  
Professional

## **BRILLANT UNI 2 X 5 L**

**WM 0712683**

**Numéro de commande: 0712683**

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : BRILLANT UNI 2 X 5 L  
numéro d'identification : 61222

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Rinçage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29  
1410 Waterloo  
Téléphone : +3223520400  
Télifax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

070/245.245

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

##### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### **2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Pas d'information disponible.

---

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

#### **Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification (RÈGLEMENT (CE) No	Concentration (%)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz  
Professional

## **BRILLANT UNI 2 X 5 L**

**WM 0712683**

**Numéro de commande: 0712683**

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

	Numéro d'enregistrement	1272/2008)	
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 5 - < 10
Alcohols, C12-14, ethers with polyethylene glycol mono-Bu ether	147993-63-3 639-700-1	Skin Irrit.2; H315 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic2; H411	>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

---

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1 Description des premiers secours**

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux               | : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.   |
| En cas d'inhalation             | : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.         |
| En cas de contact avec la peau  | : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.<br>Laver au savon avec une grande quantité d'eau.   |
| En cas de contact avec les yeux | : Protéger l'oeil intact.<br>Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.<br>Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. |
| En cas d'ingestion              | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.                           |

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- |           |                                 |
|-----------|---------------------------------|
| Symptômes | : Pas d'information disponible. |
| Risques   | : Pas d'information disponible. |

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- |           |   |
|-----------|---|
| Traitemet | : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison. |
|-----------|---|

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

- |                                |   |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et |
|--------------------------------|---|



## BRILLANT UNI 2 X 5 L

WM 0712683

Numéro de commande: 0712683

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux :

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Balayer et enlever à la pelle.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.



## BRILLANT UNI 2 X 5 L

WM 0712683

Numéro de commande: 0712683

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : <\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - WM01.00024 \*\*>,  
<\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - WM01.00035 \*\*>,  
<\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - WM01.00037 \*\*>

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
propane-2-ol	67-63-0	VLE 8 hr	200 ppm 500 mg/m3	2009-06-11	BE OEL
propane-2-ol	67-63-0	VLE 15 min	400 ppm 1.000 mg/m3	2009-06-11	BE OEL

### DNEL

**propane-2-ol  
67-63-0:**

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 500 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz  
Professional

## BRILLANT UNI 2 X 5 L

WM 0712683

Numéro de commande: 0712683

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 89 mg/m<sup>3</sup>

### PNEC

propane-2-ol  
67-63-0:

: Eau douce  
Valeur: 140,9 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 140,9 mg/l

Sédiment d'eau douce  
Valeur: 552 mg/kg

Sédiment marin  
Valeur: 552 mg/kg

Sol  
Valeur: 28 mg/kg

intermittent release  
Valeur: 140,9 mg/l

STP  
Valeur: 2251 mg/l

Valeur: 160 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : inutile dans les conditions normales d'utilisation

#### Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz  
Professional

## **BRILLANT UNI 2 X 5 L**

**WM 0712683**

**Numéro de commande: 0712683**

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: d'alcool
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 2,6
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: env. 41 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 0,989 g/cm3
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz  
Professional

## **BRILLANT UNI 2 X 5 L**

**WM 0712683**

**Numéro de commande: 0712683**

Version 4.3	Date de révision 02.11.2016	Date d'impression 03.11.2016
-------------	-----------------------------	------------------------------

Température d'inflammation	:	Donnée non disponible
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

### **9.2 Autres informations**

aucun(e)

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### **10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Donnée non disponible

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.  
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Produit**

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou	:	Donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz  
Professional

## **BRILLANT UNI 2 X 5 L**

**WM 0712683**

**Numéro de commande: 0712683**

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

cutanée

Information supplémentaire : Donnée non disponible

**Composants:**

propane-2-ol

67-63-0:

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 Rat: 5.280 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral Rat: 3.570 mg/kg

DL50 oral Lapin: 5.030 mg/kg

DL50 oral Rat: 5.840 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral Rat: 4.570 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

: CL50 Rat, femelle: 47,5 mg/l  
Durée d'exposition: 8 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 Rat: 72,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 Souris: 27,2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 Rat: 25 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 Rat: 30 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée

: DL50 Lapin: 12.800 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal Lapin: 12.870 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal Lapin: 13.900 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal Lapin: 13.400 mg/kg

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz  
Professional

**BRILLANT UNI 2 X 5 L**

**WM 0712683**

**Numéro de commande: 0712683**

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: Lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: Lapin Résultat: irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Méthode de test: Test de Buehler Espèce: Cochon d'Inde Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	: Type: Test de Ames Espèce utilisée pour le test: <i>Salmonella typhimurium</i> avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
<b>Alcohols, C12-14, ethers with polyethylene glycol mono-Bu ether</b> <b>147993-63-3:</b>	
Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 Rat: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: Lapin Résultat: Irritation de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: Lapin Résultat: Pas d'irritation des yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Méthode de test: Test de Maximalisation Espèce: Cochon d'Inde Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Méthode: OCDE ligne directrice 406
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	: Type: Test de Ames Résultat: négatif Méthode: OCDE ligne directrice 471

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Composants:



## BRILLANT UNI 2 X 5 L

WM 0712683

Numéro de commande: 0712683

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

**propane-2-ol**

**67-63-0:**

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.400 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 13.299 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 9.714 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: non

(Daphnia (Daphnie)): > 10.000 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les algues

: CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: non

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries

: CE50 (Aliivibrio fischeri): 17.700 mg/l  
Durée d'exposition: 5 mn  
BPL:

EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 5.175 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h  
Méthode: DIN 38412  
BPL:

**Alcohols, C12-14, ethers with polyethylene glycol mono-Bu ether**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz  
Professional

## BRILLANT UNI 2 X 5 L

WM 0712683

Numéro de commande: 0712683

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

### 147993-63-3:

Toxicité pour les poissons

: CL50 : > 0,1 - < 1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: ISO 7346/2

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 0,1 - < 1 mg/l  
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues

: CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Scenedesmus subspicatus): > 0,01 - 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les bactéries

: CE0 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10 - 100 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité

: Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### Composants:

propane-2-ol  
67-63-0:

Biodégradabilité

: Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 95 %  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OECD 301 E

Inoculum: boue activée  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 53 %  
Durée d'exposition: 5 d

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 10 d  
BPL: non

Biodégradation: 99,9 %  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène : 2,32 g/kg

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz  
Professional

## BRILLANT UNI 2 X 5 L

WM 0712683

Numéro de commande: 0712683

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

(DCO)

ThOD : 2,40 g/g

**Alcohols, C12-14, ethers with polyethylene glycol mono-Bu ether**  
**147993-63-3:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobie  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 D

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:**

**propane-2-ol**

**67-63-0:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

**Alcohols, C12-14, ethers with polyethylene glycol mono-Bu ether**  
**147993-63-3:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas dans les organismes.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:**

**propane-2-ol**

**67-63-0:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 25Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

**Alcohols, C12-14, ethers with polyethylene glycol mono-Bu ether**  
**147993-63-3:**

Mobilité : Remarques: Après libération, est absorbé par le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**Composants:**

**propane-2-ol**



## BRILLANT UNI 2 X 5 L

WM 0712683

Numéro de commande: 0712683

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

**67-63-0:**

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

**Alcohols, C12-14, ethers with polyethylene glycol mono-Bu ether**

**147993-63-3:**

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

: Vider les restes.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets

Le code européen des déchets 200129

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**



## BRILLANT UNI 2 X 5 L

WM 0712683

Numéro de commande: 0712683

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

Marchandise non dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE : Non applicable  
du Parlement européen et du  
Conseil concernant la maîtrise des  
dangers liés aux accidents  
majeurs impliquant des  
substances dangereuses.

Composés organiques volatils : Directive 1999/13/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 9,5 %, 466,53 g/l

Directive 1999/13/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 9,5 %, 93,96 g/l

Conformément au règlement : 5 - <15% Agents de surface non ioniques  
relatif aux détergents CE  
648/2004

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses



## **BRILLANT UNI 2 X 5 L**

**WM 0712683**

**Numéro de commande: 0712683**

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Texte complet pour phrase H**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Information supplémentaire**

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz  
Professional

**BRILLANT UNI 2 X 5 L**

**WM 0712683**

**Numéro de commande: 0712683**

Version 4.3

Date de révision 02.11.2016

Date d'impression 03.11.2016

---

500000000852